

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 25 juillet 2017

N° 19522-17

MATERIAU PRESENTE PAR : MOTTURA SPA
VIA XXV LUGLIO 1,
10090 SAN GIUSTO CANAVESE (TO)
ITALIE

REFERENCE COMMERCIALE : ART. FENICE F.R.

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100% polyester trevira CS, ignifugé.
Masse surfacique : 49 g/m²
Epaisseur : 0,15 mm
Coloris présenté : Nuance de blanc

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique

CLASSEMENT :

M1

DURABILITE DU CLASSEMENT : **non limitée a priori.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 19522-17 du 25 juillet 2017

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 25 juillet 2017

Chef du Laboratoire
"Essais au Feu"
Hélène BARBIER

P.O.
C. BECK

Responsable de l'essai

Marcellin LUKUSA